

P O U R V O S D O S S I E R S

LE RAPPORT DE M. JEAN-MICHEL BOUCHERON,  
PRÉSIDENT (P.S.) DE LA COMMISSION DE LA  
DÉFENSE, SUR LE PROJET DE LOI DE PRO  
GRAMMATION MILITAIRE 1992-1994

Bien que l'on ne sache pas encore si le projet de loi de programmation militaire 1992-1997 sera discuté lors de la présente session, la commission de la Défense vient de l'adopter et son président, M. Jean-Michel BOUCHERON, député (PS) d'Ille-et-Vilaine, de publier son rapport. Ce volumineux ouvrage se veut plus qu'une simple analyse des crédits attribués à la Défense française, puisqu'il retrace dans un Titre I le contexte géopolitique qui a présidé aux choix opérés et un Titre V (Tome II) sur l'outil industriel. Nous avons choisi de vous présenter plusieurs extraits de ce rapport.

ALLIANCE ATLANTIQUE : "Il est (...) aujourd'hui évident que l'avenir de l'Alliance Atlantique et de l'OTAN passe par l'affirmation de l'identité européenne de défense. L'éternel débat portant sur le retour de la France dans l'organisation intégrée est donc totalement dépassé. Quand tous les pays européens participeront à la défense européenne, la solidarité transatlantique sera renforcée. On peut même affirmer que cette évolution est inéluctable, elle répond à une logique géographique et politique qui s'imposera tôt ou tard. Il est même évident que l'acceptation réciproque des identités politiques des deux façades de l'Atlantique Nord est la condition de survie de l'OTAN et de cohésion Atlantique durable de l'Alliance".

DES INCONVÉNIENTS DE LA PROGRAMMATION : "Les gels possibles de crédits budgétaires en cours d'année se soldent bien souvent par de simples annulations. Une telle démarche comporte de graves inconvénients : elle accroît la prééminence du ministère du Budget, déjà enclin à ne pas tenir compte des avis techniques formulés par les états-majors ; dans une période de déflation du format, elle renforce les difficultés et accumule les dépenses impayées. Il serait temps qu'une amélioration des relations s'instaure et que les chefs d'états-major des armées rencontrent les sous-directeurs du budget pour présenter leurs arguments et exposer les contraintes de leurs missions".

FONDS DE CONCOURS : "Ces sommes doivent être considérées comme des inscriptions largement virtuelles qui faussent la réalité budgétaire en ne trompant personne. Cette vieille et regrettable habitude qui ne peut être imputée au ministère de la **Défense devra un jour être abandonnée** au profit d'une transparence et budgétaire souhaitée par le Parlement et la communauté militaire".

DISSUASION NUCLÉAIRE : "Les dépenses consacrées à la discussion nucléaire, qui, dans les années 1980, représentaient le tiers des crédits d'équipement, n'en constitueront plus que le quart au milieu de l'actuelle décennie".

ESSAIS NUCLÉAIRES : "Parmi les questions auxquelles il convient d'apporter une réponse, se pose celle de savoir si : La France est prête à abandonner les capacités de recherche fondamentale qu'elle offre une expérience nucléaire effectuée en grandeur réelle, alors que les moyens scientifiques de la prochaine génération (...) ne les remplaceront pas avant plusieurs années".

RAFALE : "Il est regrettable de constater qu'à l'heure où la concurrence avec nos amis américains devient très dure, on rencontre en France des responsables qui démissionnent face au défi à coup de déclarations démobilisatrices pour l'industrie aéronautique française. Le lobby atlantiste a toujours existé en France. On en trouve maintenant des éléments de poids dans des secteurs de l'éventail politique qui avaient longtemps porté l'idée d'indépendance nationale en dogme. Les Américains eux-mêmes s'amusent de cette déviation. Fiers à juste titre, de l'industrie de leur pays, ils ont tendance à respecter ceux qui défendent hautement les couleurs de leur Nation. La coopération avec nos alliés d'outre-Atlantique est souhaitable. Elle ne peut en aucun cas s'engager dans un rapport de vassalité. Il y a là deux conceptions des rapports transatlantiques inconciliables".

DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT : "Il ne faut en aucun cas affaiblir cette structure propre à notre pays. Elle a permis de conférer à l'outil de défense français une cohérence dans les programmes et les financements de recherche développement et de fabrication assez inégalée à l'extérieur. Ce système fonctionne en fait comme un petit M.I.T.I. japonais. Beaucoup d'autres secteurs industriels pourraient s'inspirer d'une telle structure qui dans le domaine particulier de l'armement a fait objectivement ses preuves".

DASSAULT-AVIATION : "Il faut garder à l'esprit que cette société de taille moyenne, joue un rôle absolument stratégique dans un secteur où se trouvent concentrées toutes les technologies de pointe qui conditionnent le positionnement industriel de la France au début du siècle prochain"

COOPÉRATION INTERNATIONALE : "Face aux coûts croissants des programmes d'armement, la coopération apparaît désormais comme un facteur déterminant de leur maîtrise. Elle pourrait, à l'avenir, constituer la condition sine qua non de la production de matériels conventionnels majeurs. Les économies attendues d'une coopération bien menée résultent en premier lieu, d'une volonté de partage des frais fixes, c'est-à-dire des coûts de recherches, des développements et de l'industrialisation (...). D'une manière plus générale, la tendance au nationalisme industriel se traduisant par la volonté, légitimement compréhensible pour les entreprises, de conserver une suprématie industrielle, de ne pas prendre le risque de transferts technologiques ou de dispersion du savoir-faire industriel, ne peut céder que devant une volonté politique clairement affichée".

RENSEIGNEMENT : "La priorité doit être rendue au renseignement humain que seul permet l'évaluation des situations dans des crises dont la complexité et la dispersion sont de plus en plus les caractères dominants (...). C'est l'évaluation, de la situation et donc l'anticipation des événements qui sont capitales. A chaque fois, le renseignement humain joue un rôle essentiel. Il faut le renforcer".

EUROPE SPATIALE : "La cohérence de la politique européenne des lanceurs est en contradiction avec l'absence d'une réelle politique européenne des satellites ce qui tend à disperser les efforts nationaux et empêcher de relever les défis techniques et commerciaux".